



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 01534

Numéro SIREN : 395 008 246

Nom ou dénomination : VISIATIV

Ce dépôt a été enregistré le 17/01/2014 sous le numéro de dépôt A2014/001827



4441460

Dénomination : VISIATIV
Adresse : 26 rue Benoit Bennier 69260 Charbonnières-les-bains -
FRANCE-
n° de gestion : 1994B01534
n° d'identification : 395 008 246
n° de dépôt : A2014/001827
Date du dépôt : 17/01/2014

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire



4441460

VISIATIV

Société anonyme au capital de 1.241.720 €
Siège social à CHARBONNIERES LES BAINS (69260), 26, rue Benoît Bennier

395 008 246 RCS LYON

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 DECEMBRE 2013

Le mardi trente et un décembre deux mil treize, à dix heures, au siège social, les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation du conseil d'administration.

En l'absence du président du conseil d'administration, Monsieur Jérémie DONZEL, administrateur, préside l'assemblée en accord avec les membres de celle-ci.

Messieurs Olivier BLACHON et Pierre-Emmanuel RUIZ, les actionnaires présents, disposant ou représentant des plus grands nombres de voix et acceptant, sont scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué désigne comme secrétaire Monsieur Gaétan de LA BOURDONNAYE.

Le Cabinet IN EXTENSO RHONE ALPES, co-commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé. Le cabinet AVVENS AUDIT, co-commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Les représentants du comité d'entreprise aux assemblées ont été régulièrement informés de la présente assemblée par lettre remise en main propre et sont absents et excusés.

Le président indique que les actionnaires ont été convoqués à la présente assemblée, dans les formes et délai légaux et statutaires, au moyen d'une lettre adressée au dernier domicile connu de chacun d'eux avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant en remplacement des commissaires aux comptes titulaire et suppléant démissionnaires.

La feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés et certifiée exacte par les membres du bureau, fait apparaître que les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance possèdent 815.151 actions sur les 1.117.548 actions ayant le droit de vote.

Le président fait observer :

- que tous les documents et renseignements prescrits par la réglementation en vigueur ont été communiqués aux actionnaires ou tenus à leur disposition dans les conditions légales,

- que la présente assemblée, régulièrement convoquée et constituée, réunissant le quorum prescrit par la loi pour toutes les résolutions proposées, peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau, à la disposition des membres de l'assemblée :

- une copie des statuts,
- un spécimen de la lettre de convocation adressée aux actionnaires et aux commissaires aux comptes,
- un spécimen de la lettre d'information des représentants du comité d'entreprise,
- le récépissé postal de l'envoi recommandé de la lettre de convocation des commissaires aux comptes ainsi que l'avis de réception signé par ces derniers,
- la feuille de présence,
- les pouvoirs des actionnaires représentés,
- les formules de vote par correspondance,
- le rapport établi par le conseil d'administration,
- et le texte du projet de résolution présenté par le conseil d'administration.

Ces pièces sont reconnues régulières par le bureau.

Le président ouvre alors la délibération par la lecture du rapport du conseil d'administration.

Cette lecture terminée, la parole est offerte aux actionnaires.

Personne ne la demandant, la résolution unique suivante est lue et mise successivement aux voix :

RESOLUTION UNIQUE

L'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration nomme :

- la société DELOITTE ET ASSOCIES, 185 C avenue Charles de Gaulle, 92524 NEUILLY SUR SEINE en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire, en remplacement du Cabinet IN EXTENSO RHONE ALPES, démissionnaire,
- et la société B.E.A.S., 195 avenue Charles de Gaulle, 92200 NEUILLY SUR SEINE en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Jacques BOURBON, démissionnaire,

pour une durée qui expirera à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée, à mains levées, à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à délibérer et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

Pour copie certifiée conforme
Monsieur Laurent FIARD
Président-Directeur général

